

**BANQUE
TRANSATLANTIQUE**

GESTION DE FORTUNE DEPUIS 1881

**CONDITIONS
TARIFAIRES 2026
PARTICULIERS**

À partir du 1^{er} janvier

CRÉATRICE D'OPPORTUNITÉS

Ce document vous présente les tarifs de nos principaux produits et services applicables à partir du 1^{er} janvier 2026.

[DATES DE VALEURS]

Les dates de valeurs appliquées aux opérations s'inscrivent dans le cadre des dispositions légales. Elles sont disponibles dans notre établissement et sur notre site www.banquetransatlantique.com

[PRIX DES PRODUITS ET SERVICES]

Les prix peuvent être modifiés à tout moment, sous réserve d'une information préalable. Le taux de la TVA est de 20,00% au jour de publication. Le prix des abonnements et des frais d'utilisation des services de la banque à distance, ainsi que celui des opérations réalisées par la banque à distance sont hors coût du fournisseur d'accès internet ou hors coût opérateur. Le taux de change des opérations en devises inclut la marge commerciale de la Banque Transatlantique.

[CONTACT]

Votre conseiller est votre premier interlocuteur.

[FILBANQUE, VOS OPÉRATIONS EN LIGNE]

- site Internet : www.banquetransatlantique.com
- application BT pour smartphone, disponible sur Google Play et l'Apple App Store.
- par téléphone:
 - depuis la France: **0 892 700 300** Service 0,35€/appel + prix appel
 - depuis l'étranger: +33 1 45 140 140

[RECOMMANDATIONS]

Les taux des placements et des prêts peuvent varier et nécessitent une étude de prix. Votre conseiller est là pour vous informer.

[DEVIS]

Votre conseiller reste à votre disposition pour vous orienter dans vos choix.

[PERTE OU VOL DE VOS CARTES]

Opposition 24h/24 7j/7:

- sur Filbanque
- par téléphone en France au: 03 88 39 85 78⁽¹⁾
- par téléphone depuis l'étranger: +33 3 88 39 85 78⁽¹⁾

(1) Numéro non surtaxé, coût selon opérateur.

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs	4
Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	5
Banque à distance	6
Vos moyens et opérations de paiement	6
Offres groupées de services	10
Irrégularités et incidents	11
Découverts et crédits	12
Épargne et placements financiers	14
Successions	17
Assurances et prévoyance	17
Informations	18
Mentions légales	18
Résoudre un litige	19

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS ⁽¹⁾

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement). Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (Contrat Personnel) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) (Filbanque)	Gratuit
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Alertes) ⁽²⁾	1,75 € par mois Permettant de recevoir un nombre illimité d'alertes par mois. Soit pour information 21 € par an
Tenue de compte – Banque Privée	De 15,00 € à 100,00 € par mois soit pour information 180,00 € à 1 200,00 € par an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	48,00 € par an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	48,00 € par an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	34,70 € par an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	Gratuit
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Assur Carte)	26,00 € par an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel):	
– en agence	12,00 € par virement
– par Internet (Filbanque)	Gratuit
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Gratuit
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Gratuit
Commission d'intervention	8,00 € par opération Avec un plafond de 80,00 € par mois

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

[OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE]

Ouverture d'un compte avec signature de la convention de compte	Gratuit
Transfert Facile (service d'aide à la mobilité bancaire)	Gratuit ⁽¹⁾
Mise en place d'une procuration	Gratuit
Relevé d'opérations domiciliées	Gratuit
Transfert ou clôture d'un compte courant	Gratuit ⁽¹⁾

[RELEVÉS DE COMPTE]

Relevé de compte	
– mensuel	Gratuit ⁽¹⁾
– autre périodicité ou relevé supplémentaire, par relevé	2,10 €
Réédition d'extrait de compte, par ligne	0,10 €
– minimum	18,50 €
Délivrance d'un avis papier de débit ou de crédit en zone SEPA	2,10 €
Délivrance d'un avis papier de débit ou de crédit hors zone SEPA	4,00 €
Relevé annuel de frais ⁽²⁾	Gratuit ⁽¹⁾

[TENUE DE COMPTE]

Tenue de compte ⁽³⁾ – Banque Privée, par mois	de 15,00 € à 100,00 €
Tenue de compte inactif depuis plus de 12 mois ⁽⁴⁾	30,00 €/an

[SERVICES EN AGENCE]

Attestations diverses	19,00 €
Frais de recherche de documents	
– ancienneté inférieure ou égale à 12 mois ou simple	22,00 €
– ancienneté supérieure à 12 mois ou complexe	Nous consulter
Mise à disposition de chéquier, ou de carnet de bordereaux de remises, au guichet	Gratuit ⁽¹⁾
Frais de destruction de chéquier, ou de carnet de bordereaux de remises, par chéquier ou par carnet	7,00 €
Frais d'envoi de chéquier, ou de carnet de bordereaux de remises, par envoi	
– frais d'envoi	Frais postaux ⁽⁵⁾
– supplément par commande au guichet	2,50 €
Frais de location de coffre-fort	Nous consulter

(1) Les établissements de crédit se sont engagés dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur l'Internet un extrait standard de tarifs.

(2) Nécessite la détention d'un contrat Filbanque.
Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du COMOFI et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation sous réserve que l'établissement propose des offres groupées de services liées à un compte de paiement.

(1) Conformément à la réglementation.

(2) Relevé des frais prélevés sur votre compte durant l'année civile au titre des produits et services dont vous bénéficiez, conformément à la Directive Européenne sur la comparabilité des frais liés aux comptes de paiement [2014/92/UE].

(3) Gratuite pour les moins de 18 ans. Exonérée dans les Contrats Personnels.

(4) Gratuite pour les moins de 18 ans. Dans la limite du solde créditeur du compte.

(5) Les frais postaux dépendent du mode d'envoi (simple, recommandé, suivi premium...).

BANQUE À DISTANCE

[ABONNEMENT À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE (INTERNET, TÉLÉPHONE FIXE, SMS, ETC.)]

Filbanque Particulier (Consultation et Gestion des comptes)	Gratuit
Option Bourse +, par mois	1,50 €

[ABONNEMENT À DES PRODUITS OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS⁽¹⁾]

Alertes	1,75 € / mois
---------	---------------

[FRAIS D'UTILISATION DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE⁽¹⁾ (INTERNET, TÉLÉPHONE FIXE, TÉLÉPHONE MOBILE, SMS, ETC.)]

Licence DIGIPASS (Authentification forte), par licence	29,00 €
Téléchargement de mouvements archivés supérieurs à 2 mois	7,00 €

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

[CARTES]

COTISATIONS ANNUELLES

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

CB Mastercard World Elite Transatlantique	400,00 €
CB Mastercard Parcours J	24,00 €
CB Visa Infinite	340,00 €
CB Mastercard Gold ou CB Visa Premier	140,00 €
CB Mastercard ou CB Visa Classic	48,00 €
CB Visa Premier en USD	175,00 €
CB Mastercard Gold en devise (CHF / GBP / CAD / USD)	140,00 €
CB Mastercard en devise (CHF / GBP / CAD / USD)	55,00 €

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

CB Mastercard World Elite Transatlantique	400,00 €
CB Mastercard Parcours J	24,00 €
CB Visa Infinite	340,00 €
CB Mastercard Gold ou CB Visa Premier	140,00 €
CB Mastercard ou CB Visa Classic	48,00 €
CB Visa Premier en USD	175,00 €
CB Mastercard Gold en devise (CHF / GBP / CAD / USD)	140,00 €
CB Mastercard en devise (CHF / GBP / CAD / USD)	55,00 €

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

MOA CB Mastercard	34,70 €
Carte MOA Parcours.J	25,00 €

Autres cartes et services

MOA CB Cirrus: carte de retrait internationale	26,00 €
Carte Automate bancaire	9,00 €
Différé Plus sur cartes CB Visa Premier, CB Visa Infinite, CB Mastercard Gold ou CB Mastercard World Elite Transatlantique	Gratuit
Supplément pour cartes CVV Évolutif ⁽¹⁾	12,00 €
Supplément pour option temps réel ⁽²⁾⁽³⁾	6,00 €
Service Payweb Card (numéros virtuels de carte de paiement) ⁽⁴⁾	Gratuit
Service E-Retrait (retrait sans carte à un distributeur automatique de billets du CIC, du Crédit Mutuel et de Cash Services) ⁽⁴⁾	Gratuit
Deuxième carte dans les Contrats Personnels	Demi-tarif

Anciennes cartes non commercialisées en 2026

CB Mastercard Carte J (carte prépayée, à partir de 11 ans)	15,00 €
CB Mastercard World Elite	300,00 €

PAIEMENTS ET RETRAITS – CARTES EN EURO⁽⁵⁾

Opérations libellées en euro dans l'Espace Economique Européen

Paieement par carte (la carte est émise par la banque)	Gratuit
Retrait d'espèces à un distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) du CIC, Crédit Mutuel et de Cash Services	Gratuit
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique de billets d'un autre établissement avec une carte de paiement ou une carte de retrait internationale, y compris dans l'Espace Économique Européen), appelé aussi «Retrait déplacé»	Gratuit
Frais par retrait d'espèces au guichet d'une autre banque, avec carte	10,00 €

Autres opérations⁽⁶⁾

Paieement par carte (la carte est émise par la banque), par paiement	2,70 %
Retrait d'espèces à un distributeur automatique de billet d'un autre établissement, par retrait	2,70 % + 3,00 €
Forfait international (paiements illimités et 3 retraits par mois), par carte	20,00 €/an
Retrait d'espèces au guichet d'un autre établissement, avec carte, par retrait	2,70 % + 3,00 €

GESTION DES CARTES

Refabrication d'une carte ⁽⁷⁾	13,00 €
Refabrication d'une carte en urgence	72,00 €
Réédition d'un code confidentiel	10,80 €
Réédition d'un code confidentiel en urgence	60,00 €
Frais de duplicata de relevé carte	
– ancienneté inférieure ou égale à 12 mois	22,00 €
– ancienneté supérieure à 12 mois	39,00 €
Opposition de la carte par le titulaire	Gratuit ⁽⁸⁾
Expédition toutes cartes	Frais postaux
Modification temporaire au guichet du plafond d'autorisation de paiement ou de retrait	7,70 €

(1) Cartes disposant d'un cryptogramme visuel dynamique: changement toutes les heures du cryptogramme (3 chiffres figurant au verso de la carte).

(2) Nécessite la détention d'un contrat Filbanque.

(3) Affichage en temps réel des opérations cartes en cours d'enregistrement. Nécessite la détention d'une carte éligible.

(4) Nécessite la détention d'un contrat Filbanque et d'une carte éligible au service.

(5) Pour les retraits : hors frais pouvant être prélevés par l'établissement gestionnaire du distributeur de billets, mentionnés au moment du retrait.

(6) Opérations hors Espace Economique Européen ou opérations libellées en devise (le cas échéant, le coût de la conversion monétaire est consultable sur www.cic.fr). Gratuit dans les Contrats Personnels Premium et Cap Transat et 50 % de réduction pour les jeunes de moins de 25 ans.

(7) Gratuit en cas de refabrication suite à mise en opposition par le titulaire.

(8) Conformément à la réglementation.

(1) Nécessite la détention d'un contrat Filbanque.

[VIREMENTS]

L'Espace Économique Européen (EEE) comprend les 27 pays de l'Union Européenne, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein.

La zone SEPA (ou Espace SEPA - Single Euro Payment Area) est composée de l'EEE, la Suisse, le Royaume-Uni, Gibraltar, Monaco, Jersey, Guernesey, l'Île de Man, Saint-Marin, la Principauté d'Andorre, la Cité du Vatican, l'Albanie, le Monténégro, la Macédoine du Nord et la Moldavie.

Le virement SEPA est un virement qui remplit les conditions suivantes: être libellé en euro, être opéré au sein de la zone SEPA, être de nature ordinaire (non urgent/express), être obligatoirement en frais partagés (option «SHARE»), permettre un traitement automatisé grâce à l'IBAN du bénéficiaire.

Le virement non SEPA est un virement en devise, ou en euro hors de la zone SEPA.

Pour les virements non SEPA, 3 options d'imputation des frais sont disponibles:

«SHA» (SHARE): l'émetteur du virement et le bénéficiaire paient chacun les frais de leur banque respective. SHARE est l'option de frais retenue par défaut.

«OUR»: l'ensemble des frais est à la charge de l'émetteur du virement; ceux de la Banque Transatlantique, de la banque du bénéficiaire et du correspondant le cas échéant. Les ordres transmis par le client avec cette option sont exécutés sous sa responsabilité.

«BEN» (BENEFICIARY): l'ensemble des frais est à la charge du bénéficiaire du virement.

Pour les virements au sein de l'EEE, la 2^e Directive européenne sur les Services de Paiement (DSP2) n'autorisant que les ordres de paiement avec option de frais «SHARE» (frais partagés), tous les ordres émis et reçus avec d'autres options de frais seront automatiquement convertis par nos soins en ordres avec option «SHARE». Aux tarifs indiqués, il convient éventuellement d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par nos correspondants ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière.

Virements entre vos comptes	Guichet	Banque à distance
Émission d'un virement (cas d'un virement interne, occasionnel ou permanent)	Gratuit	

En cas de change éventuel	Cf. «Frais liés à l'international»	
---------------------------	------------------------------------	--

Virements permanents	Guichet	Banque à distance
Frais de mise en place ou modification	7,50 €	Gratuit
Frais par virement permanent		
- émission d'un virement (cas d'un virement SEPA permanent)	Gratuit	
- émission d'un virement (cas d'un virement non SEPA permanent, standard ou instantané)	Cf. tarifs «Virements non SEPA»	
- en cas de change éventuel	Cf. «Frais liés à l'international»	

Virements SEPA	Guichet	Banque à distance
Réception d'un virement SEPA	Gratuit	
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
- standard	12,00 €	Gratuit
- instantané	Gratuit	Gratuit
Virement (cas d'un virement SEPA instantané) via Wero	Non disponible	Gratuit

Virements non SEPA	Guichet	Banque à distance
Réception d'un virement	18,50 €	
Émission d'un virement non SEPA (cas d'un virement non SEPA, occasionnel ou permanent)		
- jusqu'à 5 000,00€	19,00 €	
- de 5 001,00€ à 20 000,00€	50,00 €	
- de 20 001,00€ à 61 000,00€	101,00 €	
- au-delà	242,00 €	

Prestations annexes (frais supplémentaires):	Guichet	Banque à distance
• Commission de change	Cf. «Frais liés à l'international»	
• Frais par virement non SEPA occasionnel incomplet	7,00 €	
Commission sur émission d'un virement express		
- en euro au sein de la zone SEPA	1,00 €	
- en devise ou hors zone SEPA	15,15 €	

	Guichet	Banque à distance
• commission pour émission d'un chèque de banque en devise		24,00 €
Virement SEPA émis et retourné par la banque du bénéficiaire		6,00 €

[PRÉLÈVEMENTS / TIP SEPA]

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Gratuit
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Gratuit
Titre Interbancaire de Paiement (frais par paiement d'un TIP SEPA)	Gratuit
Opposition/Révocation du mandat de prélèvement	Gratuit ⁽¹⁾
Gestion des créanciers autorisés ou interdits	Gratuit ⁽¹⁾
Émission d'un prélèvements SEPA (nécessite la détention d'un numéro ICS)	0,42 €
Création d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS)	40,00 €

[CHÈQUES]

	Guichet	Banque à distance
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur		
- par chèque	16,00 €	11,00 €
- par chéquier	32,00 €	27,00 €
Remise de chèque(s) payable(s) à l'étranger en euro ou en devise		
• Commission d'encaissement		0,10 %
- minimum		20,00 €
• Supplément si Crédit Après Encaissement [CAE]		24,00 €
Chèque remis à l'encaissement et retourné impayé		
- pour motif sans provision		Gratuit ⁽¹⁾
- pour autre motif		10,00 €
Chèque étranger remis à l'encaissement et retourné impayé		27,00 €
Frais d'émission d'un chèque de banque		33,00 €
Paiement d'un chèque à l'étranger en euro ou en devise:		Nous consulter
Commission de change éventuelle		Cf. «Frais liés à l'international»

[FRAIS LIÉS À L'INTERNATIONAL]

Demande de justificatif de paiement	20,00 €
Opération à analyser dans le cadre des sanctions financières internationales	Nous consulter
Port sécurisé	48,00 €
Frais de change éventuels	
- jusqu'à 5 000,00 €	14,00 €
- de 5 001,00 € à 20 000,00 €	29,00 €
- de 20 001,00 € à 61 000,00 €	63,00 €
- au-delà de 61 000,00 €	138,00 €
Frais de correspondants éventuels	Frais réels

(1) Conformément à la réglementation.

(2) Taux de change en vigueur au moment de l'opération. Le taux de change est appliqué lorsque le virement est effectué entre deux comptes tenus dans des devises différentes.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

[CONTRATS PERSONNELS]

Les Contrats Personnels (CP) réunissent un ensemble de produits et services dont la cotisation mensuelle est plus avantageuse que le tarif des produits et services à la carte. Choisissez simplement la formule qui vous correspond le mieux.

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES, À PARTIR DE

Cap Transat – Principales options/mois

Avec carte: – CB Mastercard ou CB Visa Classic	26,95 €
– CB Mastercard Gold ou CB Visa Premier	31,50 €
– CB Visa Infinite	46,95 €
– CB Mastercard World Elite Transatlantique	51,02 €
Sans carte	22,95 €
CP Contrat Global par mois (détails : nous consulter)	13,60 €
CP Parcours.J par mois (détails : nous consulter)	2,00 €
CP Parcours.J+ par mois (détails : nous consulter)	3,20 €
CP Starts Jeunes Actifs par mois (détails : nous consulter)	6,90 €

[SERVICE ACCUEIL]

Offre aux personnes en situation de fragilité (Ensemble de services bancaires prévus aux articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du code monétaire et financier).

Un compte (ouverture, tenue et clôture), la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique), le dépôt et le retrait d'espèces aux guichets de la banque, 4 virements SEPA par mois (standards ou instantanés), dont au moins un virement permanent, ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité, 2 chèques de banque par mois, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.), un abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS, relevés d'identité bancaire, plafonnement spécifique des commissions d'intervention et un changement d'adresse par an. Les frais liés aux incidents bancaires sont totalement exonérés (à zéro) pour les clients titulaires de l'offre Service Accueil. Voir détail des frais concernés comportant la mention (ET) en pages 9 et 10 du présent Recueil des prix des principaux produits et services.

1,00 € / mois

[SBB (SERVICES BANCAIRES DE BASE)]

Services Bancaires de Base (SBB) imposés par la Banque de France (ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévus aux articles L. 312-1 III et D. 312-5-1 du Code monétaire et financier).

Un compte (ouverture, tenue et clôture), un changement d'adresse par an, relevés d'identité bancaire (à la demande), virements SEPA (standards ou instantanés), l'envoi mensuel d'un extrait de compte, opérations de caisse, remise de chèques à l'encaissement, les dépôts et les retraits d'espèces aux guichets de la banque, les paiements par prélèvement, TIP SEPA, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.), deux formules de chèques de banque par mois et la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) avec en inclusion: paiement d'opérations sur internet et retrait d'espèces dans l'UE. Plafonnement des frais liés aux incidents de paiements et irrégularités de fonctionnement du compte à 20,00 € par mois et 200,00 € par an.

Gratuit (2)

[PRESTATIONS DE BASE]

Prestations de Base (ensemble de services bancaires prévus aux articles L. 312-1 II et D. 312-5 du Code monétaire et financier).

Un compte (ouverture, tenue et clôture), un changement d'adresse par an, relevés d'identité bancaire (à la demande), virements SEPA (standards ou instantanés), envoi mensuel d'un extrait de compte, remise de chèques à l'encaissement, prélèvements SEPA, TIP SEPA, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.), les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux GAB et la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) avec en inclusion: paiement d'opérations sur internet et retrait d'espèces dans l'UE.

3,50 € / mois

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

[COMMISSION D'INTERVENTION]

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier. ^{[PG][ET]}

– par opération	8,00 €
– plafond mensuel	80,00 €
Commission d'intervention pour les titulaires de l'offre Services Bancaires de Base:	
– par opération	4,00 €
– plafond mensuel	20,00 €
Commission d'intervention pour les titulaires de l'offre Service Accueil	Gratuit

[OPÉRATIONS PARTICULIÈRES]

Frais de recherche d'adresse erronée (NPAI/PND)	50,00 €
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé ^{[PG][ET]}	13,50 € ⁽¹⁾
Frais par procédure de saisie administrative à tiers détenteur (SATD) ^[ET] ou par saisie-attribution ^[ET]	10 % du montant dû au Trésor Public ou au créancier
– maximum par SATD	90,00 €
– maximum par saisie-attribution	110,00 €

[INCIDENTS DE PAIEMENT]

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision ^{[PG][ET]}	15,30 €
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques ^{[PG][ET]}	25,00 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ^{[PG][ET]} (2)	
– chèque d'un montant inférieur ou égal à 50,00 €	30,00 €
– chèque d'un montant supérieur à 50,00 €	50,00 €
Paiement d'un chèque émis en période d'interdiction bancaire ^{[PG][ET]}	20,00 €
Frais par chèque rejeté pour motif autre que défaut de provision	14,00 €
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire ^{[PG][ET]}	44,00 €
Levée d'interdiction bancaire ^{[PG][ET]}	Gratuit
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ^{[PG][ET]} (2)	
– prélèvement d'un montant inférieur ou égal à 20,00 €	Montant du prélèvement
– au-delà	20,00 €
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque ^{[PG][ET]}	Gratuit
Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ^{[PG][ET]}	Gratuit

(PG) Plafonnement Global: ces frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte sont plafonnés globalement à hauteur de 25,00 €/mois pour les clients éligibles à l'offre «Service Accueil» et de 20,00 €/mois et 200,00 €/an pour les clients titulaires de l'offre «Services Bancaires de Base».

(ET) Exonération Totale: ces frais liés aux incidents bancaires sont totalement exonérés (à zéro) pour les clients titulaires de l'offre «Service Accueil».

(1) Tarif pour chaque lettre. 2 lettres facturées au maximum sur une période de 30 jours glissants.

(2) Si une commission d'intervention a été perçue préalablement au rejet de ce moyen de paiement, son montant est déduit du frais de rejet du moyen de paiement.

(ET) Exonération Totale : ces frais liés aux incidents bancaires sont totalement exonérés (à zéro) pour les clients titulaires de l'offre «Service Accueil».

(1) Conformément à la réglementation.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

[DÉCOUVERT EN COMPTE]

Découvert personnalisé: Taux de base BT : 7,40 % au 01/09/2025	Taux de base BT + marge
Frais de mise en place et de renouvellement annuel	
- découvert de 300,00€ à 1 000,00€	12,00 €
- découvert au-delà de 1 000,00€	1,00 % mini 24,00 €
Assurance décès facultative 1 tête	
- découvert de 300,00€ à 500,00€	2,52 €
- découvert de 501,00€ à 1 000,00€	5,04 €
- découvert au-delà de 1 000,00€	Nous consulter
Découvert non autorisé. (* Sauf accord particulier, taux plafond réglementaire calculé trimestriellement par la Banque de France et publié au JO, diminué de 0,05 %. Ce taux est fonction du solde débiteur moyen du compte sur la période séparant deux arrêts.	Plafond ^(*) du taux réglementaire - 0,05 %
Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs (hors TAEG ⁽¹⁾) par trimestre ⁽²⁾	5,00 €

[CRÉDIT À LA CONSOMMATION]

CRÉDITS RENOUELABLES

Etalis+ Permet d'étaler des dépenses réglées par carte ou par chèque et de débloquer des fonds par fraction ou en totalité pour sa trésorerie

Taux	Nous consulter
------	----------------

Crédit en Réserve/Crédit Liberté Utilisable en totalité ou par fraction pour la réalisation de vos projets personnels

Taux	Nous consulter
------	----------------

Frais de déblocage	Gratuit
--------------------	---------

CRÉDITS AMORTISSABLES

Frais de dossier	à partir de 1,00 %
------------------	-----------------------

Minimum	64,00 €
---------	---------

Taux	Nous consulter
------	----------------

AUTRES CRÉDITS

Paiement en 3 Fois Permet d'étaler en 3 fois ou de différer d'un mois une dépense jusqu'à 300,00€

- cotisation annuelle	6,00 €
-----------------------	--------

- utilisation	Gratuit
---------------	---------

- taux	0,00 %
--------	--------

Jeunes

Prêt études / Prêt Jeunes (de 18 à 28 ans)	Nous consulter
--	----------------

[CRÉDITS IMMOBILIERS]

PRÊT IMMO CIC

Prêt à taux fixe, prêt à taux révisable	Nous consulter
---	----------------

PRÊTS RÉGLEMENTÉS

Prêt épargne logement	Nous consulter
-----------------------	----------------

Prêt à Taux Zéro (PTZ+), Eco prêt à Taux Zéro,	Nous consulter
--	----------------

Prêt Développement Durable	Nous consulter
----------------------------	----------------

FRAIS DIVERS

Frais de dossier	à partir de 1,00 %
------------------	-----------------------

- minimum	600,00 €
-----------	----------

Indemnités de remboursement anticipé ⁽¹⁾	1 semestre d'intérêts
---	--------------------------

- maximum	3,00 % ⁽²⁾
-----------	-----------------------

[AUTRES PRESTATIONS]

Service immobilier	Nous consulter
--------------------	----------------

Réédition de tableaux d'amortissement	Gratuit
---------------------------------------	---------

Délivrance d'un décompte	39,50 € ⁽³⁾
--------------------------	------------------------

Attestation d'intérêts ou de prêt	19,00 €
-----------------------------------	---------

Frais de modulation et retour à taux fixe	15,00 € ⁽⁴⁾
---	------------------------

Frais d'avenant	
-----------------	--

- renégociation de prêt immobilier	1,50 % ⁽²⁾
------------------------------------	-----------------------

• minimum	900,00 €
-----------	----------

- autre avenant de prêt immobilier ⁽⁵⁾	300,00 €
---	----------

- crédit à la consommation	150,00 €
----------------------------	----------

Actes de garanties	
--------------------	--

- constitution des actes	Nous consulter
--------------------------	----------------

- frais de traitement de mainlevée	
------------------------------------	--

• hypothèque	300,00 €
--------------	----------

• autres garanties selon la nature	de 70,00 € à 400,00 €
------------------------------------	--------------------------

Assurance	
-----------	--

- selon contrats et options choisies	Nous consulter
--------------------------------------	----------------

ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE SUR LA FRANCE

Commission d'étude, à partir de	105,00 €
---------------------------------	----------

Commission de risque périodique, taux annuel	1,00 à 3,00 % ⁽⁶⁾
--	------------------------------

- minimum de perception par acte, par relevé et par mois	17,00 €
--	---------

Frais de gestion par ligne et par mois	1,00 €
--	--------

Frais d'établissement d'acte, par acte	
--	--

- caution simple, à partir de	60,00 €
-------------------------------	---------

- caution complexe, à partir de	150,00 €
---------------------------------	----------

Frais d'avenant (modification et/ou prorogation)	50,00 €
--	---------

Intervention relative à une mainlevée	
---------------------------------------	--

- acte simple, à partir de	45,00 €
----------------------------	---------

- acte complexe, à partir de	110,00 €
------------------------------	----------

Frais de mise en jeu	115,00 €
----------------------	----------

ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE À L'INTERNATIONAL

	Nous consulter
--	----------------

(1) Indemnités applicables aux crédits immobiliers et applicables aux crédits à la consommation garantis par une hypothèque consentis à compter du 1er juillet 2016.

(2) Taux appliqué au capital restant dû.

(3) Gratuit pour les crédits immobiliers et les crédits à la consommation garantis par une hypothèque consentis à partir du 1er juillet 2016.

(4) Gratuit pour la modulation temporaire du "Prêt Immo CIC nouvelles Formes d'Empl".

(5) Gratuit en cas de résiliation/substitution de l'assurance des emprunteurs pour les prêts immobiliers soumis à l'art. L.313-11 du code de la consommation.

(6) Le pourcentage est appliqué sur le montant de la garantie délivrée.

(1) Conformément à la réglementation.

(2) Un minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous types de découvert dont le montant utilisé est inférieur à 400,00€ en moyenne journalière calculée entre deux arrêts de comptes. Le tarif trimestriel est proratisé pour les autres périodicités d'arrêts.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

[ÉPARGNE BANCAIRE]

Produits à taux réglementés

Ces taux sont fixés par les pouvoirs publics.

Livret A	Nous consulter
Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS)	
Livret d'Épargne Populaire (LEP)	
PEL Capital Avantages (Plan d'Épargne Logement)	
Compte Épargne Logement (CEL)	

Produits à taux libres

Ces taux peuvent être revus à tout moment par la Banque Transatlantique

Livret A Sup	Nous consulter
LDD Sup	
Livret ordinaire (CESL)	
Livret Plus	
Livret d'Épargne pour les autres	
Livret 1 ^{er} Épargne	
Livret jeune	
Capital Plus	
PEL Revenus	
Compte Evolutif	

OPÉRATIONS LIÉES À L'ÉPARGNE BANCAIRE

Transfert de PEL, CEL (hors Crédit Mutuel Alliance Fédérale)	90,00 €
Transfert de PEP ⁽¹⁾	
• pourcentage des sommes gérées	2,00 %
• minimum	45,00 €
Transfert et clôture d'autres livrets	Gratuit
SupTrésor - Gestion des excédents de trésorerie, par an	13,00 €
Frais de tenue de compte d'épargne sur livret inactif depuis 5 ans	30,00 € /an ⁽²⁾

[PLACEMENTS FINANCIERS]

TRANSACTIONS

VALEURS MOBILIÈRES

Gestion Sous Mandat: compte géré sous mandat par une équipe de gérants d'actifs

Gestion Conseillée expert: compte conseillé de manière proactive par un expert dédié et accès aux outils mis à disposition par la banque

Gestion Libre: gestion autonome du portefeuille, accès à un large univers d'investissements et aux outils mis à disposition par la banque

Tarifs TTC	Gestion Sous Mandat	Gestion Conseillée expert	Gestion Libre
Services d'investissement			
- frais de gestion semestriels	0,40%	0,60%	
- commission de performance	6,00 %		
- mandats d'arbitrage	Nous consulter		

Transactions sur valeurs mobilières

Transactions Euronext			
- actions	1,01 %	1,01 %	1,63 %
- saisie Filbanque			0,81 %
- obligations	0,81 %	0,81 %	0,81 %
- saisie Filbanque			0,63 %
- minimum par ordre	20,48 €	20,48 €	20,48 €
- saisie Filbanque			11,24 €
Transactions autres marchés ⁽¹⁾			
- actions ou obligations étrangères	1,37 %	1,37 %	2,36 %
- minimum par ordre	31,50 €	31,50 €	89,20 €
- saisie Filbanque			78,75 €
Information Bourse			
- alerte bourse à l'unité		0,90 €	
- affichage d'un cours en temps réel, à l'unité		0,02 €	

AUTRES TITRES FINANCIERS ^(PLF)

La Banque peut bénéficier de commissions dans le cadre de la distribution des OPC par prélèvement sur les commissions de gestion (sans charge supplémentaire pour le souscripteur). Le détail est disponible auprès de votre banque et sur www.banquetransatlantique.com.

Frais de transactions sur OPC ⁽²⁾	Gestion Sous Mandat	Gestion Conseillée expert	Gestion Libre
Souscription OPC actions et diversifiés	1,00 %	1,00 %	2,00 %
Souscription OPC obligataires	0,25 %	0,25 %	2,00 % max
Souscription OPC monétaires	Gratuit	Gratuit	1,00 % max
Minimum par souscription	25,00 €		
Rachat	Gratuit		

Valeurs non cotées sur un marché non réglementé

Compte titres ordinaire ou PEA ou PEA-PME: intégration ou cession, par ligne	1,20 % maximum
--	----------------

OR

Achat ou vente, hors frais de port et de taxe fiscale

Courtage ⁽¹⁾	0,70 %
- minimum	15,00 €
Commission de service	1,78 %
- minimum	17,00 €

Autres opérations

Opérations de couverture	
Prestation de conseil	Nous consulter
Donation de titres sans transfert de charge	
Donation de titres avec transfert de charge (par donataire)	1 400,00 €
Donation de titres avec transfert de charge et couverture (par donataire)	2 800,00 €
Commission de règlement livraison	0,25 %

(1) Sauf conditions contractuelles spécifiques.

(2) Dans la limite du solde créditeur du compte. Gratuit pour les moins de 18 ans et pour les livrets réglementés.

(PLF) Pour les PEA et PEA-PME, ces frais sont soumis au plafonnement des frais décrit dans le code monétaire et financier.

(1) Liste des pays disponible à votre agence.

(2) Tarifs hors frais d'entrée et/ou de sortie de l'émetteur.

CONSERVATION

Droits de garde semestriels: ils sont prélevés par avance tous les semestres en janvier et juillet sur la base de l'évaluation du portefeuille au 31 décembre et au 30 juin.

Commission proportionnelle	
- droits de garde sur valeurs mobilières et métaux (par semestre)	0,25 %
- majoration sur les valeurs étrangères	50,00 %
Droit fixe par ligne	
- valeurs françaises et assimilées (ainsi que les valeurs belges cotées en Belgique et les valeurs des Pays-Bas cotées aux Pays-Bas)	4,12 €
- valeurs étrangères	6,11 €
- valeurs non cotées sur un marché organisé (forfait)	102,68 €
Minimum par portefeuille	21,00 €

Informations

Le Cadran	Gratuit
Relevé Imprimé Fiscal Unique (IFU)	Gratuit
Relevé de portefeuille Titres	Gratuit
Frais d'établissement de reporting FATCA (par semestre)	150,00 €

Opérations liées à l'épargne financière

PEA ou PEA-PME: clôture anticipée	80,00 €
PEA ou PEA-PME: transfert hors Crédit Mutuel Alliance Fédérale (transfert titres non inclus)	maximum 150 € HT
Transfert de portefeuille hors Crédit Mutuel Alliance Fédérale	
- frais par ligne de titres cotés	15,00 €
- frais par ligne de titres non cotés	50,00 €
- minimum	100,00 €

Commission sur intérêts et dividendes

- valeurs françaises Euroclear	Gratuit
- autres valeurs	5,00 %
• minimum	9,90 €
• maximum	240,00 €

Récupération d'impôts par application des conventions internationales

- minimum	200 €
-----------	-------

SUCCESSIONS ⁽¹⁾

Frais d'un dossier de succession	
- avoirs bancaires ⁽²⁾ , avoirs financiers ⁽³⁾ au jour du décès inférieurs ou égaux à 10 000,00 €	Gratuit
- avoirs bancaires au jour du décès supérieurs à 10 000,00 €	1,00 % dans la limite de 850,00 € ⁽⁴⁾
- avoirs financiers au jour du décès supérieurs à 10 000,00 €	0,20 %
Etablissement d'IFU dans le cadre de la dévolution successorale, par IFU	200,00 €
Autres prestations	Nous contacter

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Assurances automobile/habitation/santé et prévoyance	Nous consulter
Cotisation à une offre d'assurance de perte ou de vol de moyens de paiement	
- Assur Carte - Cartes CIC, par an	26,00 €
- Assur Carte - Toutes banques, par an	31,00 €
Assurance Mobile: selon conditions générales du contrat	Nous consulter
Assurance Protection Juridique, à partir de, par an	82,62 €
Télésurveillance Homiris	Nous consulter

(1) Hors guichet 19903.

(2) Visés par l'article L.312-1-4-1 du Code monétaire et financier (notamment comptes de dépôt et comptes sur livret).

(3) Instruments financiers (actions, obligations...), plan d'épargne en actions...

(4) Gratuit pour les successions avec au moins un héritier en ligne directe descendante répondant aux critères définis par la loi et pour les successions d'un défunt mineur.

INFORMATIONS

Dispositif de garantie des dépôts

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres conservés par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre, sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution disponible en agence et sur le site internet de la banque.

Modification de la convention de compte

Tout projet de modification de la convention de compte de dépôt, et/ou des autres produits et services, est fourni sur support papier ou sur un autre support durable au client au plus tard deux mois avant la date d'application envisagée. Si le client refuse la modification proposée, il peut résilier sans frais la convention de compte et/ou des produits et services concernés par la modification avant sa date d'entrée en vigueur. (Code Monétaire et Financier Article L 312-1-1 IV).

MENTIONS LÉGALES

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 29371680 euros – RCS Paris 302 695 937 – Swift CMCIFRPP – Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier – Pour les opérations effectuées en leur qualité d'intermédiaires en opérations d'assurance (<http://www.orias.fr>) – Contrat(s) d'assurance souscrit(s) auprès d'ACM VIE SA et ACM IARD SA, entreprises régies par le Code des Assurances distribué(s) sous la marque CIC Assurances.

Homiris est un service opéré par EPS. EPS, SAS au capital de 1 000 000 euros dont le siège social est 30 rue du Doubs 67100 STRASBOURG – Correspondance abonnés: 36 rue de Messines – CS 70002 – 59891 LILLE CEDEX 9 – 338 780 513 RCS Strasbourg. Code APE 80.20Z – N° TVA Intracommunautaire FR 92 338 780 513. L'autorisation administrative délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) en date du 16/04/2018 sous le numéro AUT-067-2117-04-16-20180359358 ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Centres de Télésurveillance EPS certifiés APSAD – Service de Télésurveillance P5 (référentiel I31) – Certificats n°163.00.31 et n°216.10.31 délivrés par CNPP Cert. (www.cnpp.com).

Cash Services est une marque de services gérée par la société 2SF – SOCIÉTÉ DES SERVICES FIDUCIAIRES SAS au capital de 161 215 200 €.

Siège social: 3 avenue du Stade de France 93200 Saint-Denis RCS BOBIGNY 915166045. Numéro TVA intra communautaires: FR59915166045.

RÉSOLUDRE UN LITIGE

Pour toute réclamation relative aux produits commercialisés par la Banque, vous avez à disposition:

- un numéro de téléphone dédié: **+33 1 56 88 77 77** (APPEL NON SURTAXE)
- des interlocuteurs privilégiés à contacter:
 - **votre agence, Banque Transatlantique**, via le formulaire de réclamation en ligne sur www.banquetransatlantique.com, par email, par courrier postal à l'adresse du siège de la Banque Transatlantique, ou en prenant rendez-vous avec votre conseiller ou gérant privé.
 - Si la réponse apportée par votre banquier ou gérant privé ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter **le Service Relation Clientèle**, via le formulaire de réclamation en ligne sur www.banquetransatlantique.com ou par courrier postal au siège de la Banque Transatlantique.

La Banque Transatlantique s'engage à :

- accuser réception de toute réclamation dans les dix jours ouvrables maximum à compter de la date d'envoi de la la réclamation, sauf si la réponse elle-même est apportée dans ce délai ;
- traiter les réclamations dans un délai maximum de deux mois à compter de la date d'envoi de la la réclamation, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées, entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client ;
- traiter les réclamations, en matière de moyens de paiement, dans un délai maximum de quinze jours ouvrables suivant leur réception.

Le Médiateur : vous pouvez saisir gratuitement, en dernier recours, le médiateur compétent:

- soit en cas de désaccord avec la réponse apportée par votre conseiller et/ou le Service Relation Clientèle ;
- soit deux mois après l'envoi^(*) de votre première réclamation écrite, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée.

Le Médiateur du CIC : uniquement pour les personnes physiques, agissant pour des besoins personnels ou professionnels:

- via son site internet www.lemediateur-cic.fr ;
- ou par courrier postal: Monsieur le Médiateur du CIC. 63 chemin Antoine Pardon - 69160 Tassin La Demi-Lune.

Pour les litiges relevant des services d'investissement et des instruments financiers – hors assurance-vie – (CTO, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc., le consommateur a la possibilité de choisir entre le Médiateur du CIC (ci-dessus) et le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, l'AMF.

Le Médiateur de l'AMF peut être saisi:

- de préférence par formulaire électronique sur le site internet de l'AMF: <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>
- ou par courrier postal: Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

Le choix du médiateur saisi est définitif.

Les conditions d'intervention des Médiateurs et notamment du Médiateur de l'Assurance ainsi que leurs coordonnées sont précisées sur www.banquetransatlantique.com et sur les conditions générales de la Banque.

(*) Le cachet de la poste faisant foi.



26, avenue Franklin Delano Roosevelt
75372 Paris Cedex 08
www.banquetransatlantique.com